



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p>8 avril 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un Le douze avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour</p> <p>8 avril 2021</p>	<p><b><u>En exercice</u></b> : 17</p> <p><b><u>Étaient présents</u></b> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Madame Clothilde BOULIN, Monsieur Michel PETIT, Madame Sylvie PENOT, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Corinne DEHON, Monsieur Franck QUINTON, Madame Tania DORÉ, Monsieur Gérard COQUELLE.</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Votants : 17</p>	<p><b><u>Étaient absents excusés</u></b> :</p> <p>Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Madame Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Monsieur Dimitri FROT ayant donné pouvoir à Madame Corinne DEHON, Madame Emilie PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF</p> <p>Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.</p>

## ORDRE DU JOUR

2021/5.3/.21	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2021/5.5/22	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021
2021/5.4/23	Compte rendu des décisions
2021/7.1/24	Compte de gestion du budget communal année 2020
2021/7.1/25	Compte administratif du budget communal année 2020
2021/7.1/26	Affectation du résultat M14 budget communal année 2020
2021/7.2/27	Vote des taxes année 2021
2021/7.1/28	Budget Primitif communal année 2021
2021/7.5/29	Vote des subventions 2021
2021/7.5/30	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance
2021/7.5/31	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes
2021/7.5/32	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB
2021/7.5/33	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP
2021/8.5/34	Convention Fonds Solidarité Logement 2021
2021/3.5/35	Désaffectation et déclassement de parcelles du camping municipal
2021/3.2/36	Vente du camping municipal
2021/9.1/37	Transfert de compétence IRVE au SDESM (recharge véhicules électriques)
2021/9.1/38	Motion défavorable à l'installation d'un projet éolien sur la commune de Faÿ-lès-Nemours
2021/5.3/39	Désignation d'un élu correspondant défense
2021/5.7/40	Opposition au transfert de compétence PLU

### **2021/5.3/.21 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs**

DESIGNE Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT,
- Madame Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET,
- Monsieur Dimitri FROT ayant donné pouvoir à Madame Corinne DEHON,
- Madame Emilie PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF

### **2021/5.5/22 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 19 janvier 2021

### **2021/5.4/23 Compte rendu des décisions**

Le Maire,

Informe le Conseil,

### ***D/2021/5.8/17 Décision portant sur la représentation de la commune pour ester en justice***

Défendre les intérêts de la commune dans la procédure à l'encontre de Monsieur KOHLER Michel, présentée au Tribunal Correctionnel de Fontainebleau, pour la réalisation de divers travaux et

installations sans autorisation au titre du droit des sols et en méconnaissance des dispositions des règlements d'urbanisme

Autoriser Maître BORTOLOTTI Jean Marc, SELARL D'AVOCATS INTER-BARREAUX - FONTAINEBLEAU ET MELUN, à représenter la commune et à comparaître aux audiences du Tribunal Correctionnel de Fontainebleau et de la Cour d'Appel de Paris

***D/2021/7.1/18 Décision portant sur l'autorisation du remboursement d'un certificat d'immatriculation***

Autoriser le remboursement des frais d'établissement du certificat d'immatriculation du véhicule remorque LIDER immatriculée FW-291-XY réalisé par Monsieur le Maire Claude JAMET en tant que personne physique

***D/2021/7.5/19 Décision portant sur une demande subvention au titre du FER 2021***

Autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention FER et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée représentant la somme totale de 337 166,30 euros HT

***D/2021/7.1/20 Décision portant modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes des activités périscolaires***

Article 1

La régie de recettes des activités périscolaires encaisse, contre reçus tirés d'un carnet à souches remis à l'usager, les produits suivants :

- Cantine scolaire
- Etude surveillée
- Garderie

Article 2

Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : en espèces et par chèques bancaires ou postaux

Article 3

Le régisseur est autorisé à conserver au maximum un montant d'encaisse fixé à trois mille euros.

Article 4

Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 3 et au minimum une fois par mois

Article 5

Le Maire et le Trésorier Principal de Nemours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**2021/7.1/24 Compte de gestion du budget communal année 2020**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOPTE le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020

Ainsi le résultat d'exécution du budget unique se présente comme suit

Résultat de clôture 2020

Investissement	- 472 325,65 €
Fonctionnement	948 743,55 €
<b>Résultat</b>	<b>476 417,90 €</b>

Article 2

Le Maire, le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**2021/7.1/25 Compte administratif du budget communal année 2020**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

2020	Prévues	Réalisées
Dépenses	3 317 300 €	2 251 631,10 €
Recettes	3 699 200 €	3 200 374,65 €
	Excédent 2020	948 743,55 €
	Excédent reporté 2019 Compte 002	527 472,64 €
	<b>Total de l'excédent</b>	<b>1 476 216,19 €</b>

Section d'investissement :

2020	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 658 500 €	1 244 376,18 €
Recettes	1 658 500 €	772 050,53 €
	Déficit 2020	- 472 325,65 €
	Excédent reporté 2019 Compte 001	305 074,18 €
	<b>Total déficitaire</b>	<b>- 167 251,47 €</b>

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 476 216,19 €

Et,

Un solde d'exécution de la section d'investissement en déficit pour - 167 251,47 €

Article 2

Le Maire et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

## 2021/7.1/26 Affectation du résultat M14 budget communal année 2020

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2020 du budget de la commune comme suit :

Compte 002 (recette de fonctionnement)	:	1 279 391,60 €
Compte 001 (dépense d'investissement)	:	- 167 251,47 €
Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	:	196 824,59 €

## 2021/7.2/27 Vote des taxes année 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### *Article 1*

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2021 et FIXE le produit fiscal attendu

	TAUX 2020	TAUX 2021	BASES N	PRODUIT N
FB	15,54	33,54	3 023 000	1 013 914
FNB	36,93	36,93	27 400	10 119
			TOTAL (Produit fiscal attendu)	1 024 033

### *Article 2*

Le Trésorier Principal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

## 2021/7.1/28 Budget Primitif communal année 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2021

Recettes	Réelles de fonctionnement	3 305 091,40 €
	Résultat reporté	1 279 391,60 €
	TOTAL RECETTES	4 584 483 €
Dépenses	Réelles de fonctionnement	2 952 236,53 €
	Dépenses imprévues 022	80 000 €
	Autofinancement dégagé	584 598,47 €
	Ordres de fonctionnement	4 670 €
	TOTAL DEPENSES	3 621 505 €

Recettes	Réelles d'Investissement	764 595,53 €
	Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement	584 598,47 €
	TOTAL RECETTES	1 349 194 €
Dépenses	Réelles d'Investissement	1 349 194 €

DIT que le budget est voté au niveau des chapitres

### **2021/7.5/29 Vote des subventions 2021**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions pour l'année 2021 selon les tableaux présentés ci-dessous

<b>Organisme communal</b>	
657362 C.C.A.S	10 000,00
TOTAL	10 000,00

<b>6574 Organismes associatifs</b>	
A.C.J.U.SE (contrôle judiciaire)	100,00
A.F.S.E.P. (sclérosés en plaques)	100,00
Amicale Sapeurs-Pompiers CIS Nemours	100,00
Amicale Sportive Policiers Vallée du Loing	100,00
A.N.S.A – Assoc Nemours-St-Pierre Sports Aventures	600,00
Association Aide aux Enfants Zlynka-Tchernobyl	1 000,00
Association VIRATELLE (FFDSB don du sang)	300,00
Association SOUTIEN FACIL (CLIC Soutien de Nemours)	650,00
Club loisirs et rencontres Maison de retraite	500,00
Comité Entente et Coordination Anciens Combattants	500,00
Coopérative scolaire Élémentaire	3 161,00
Coopérative scolaire Maternelle	2 195,00
Croix Rouge Française	1 300,00
ES Gymnastique Château Landon	300,00
FNACA	100,00
France ADOT 77	500,00
GENE Nemours et Environs	300,00
HARMONIE de Nemours	200,00
Institution Sainte Marie	250,00
Jeunes sapeurs-pompiers de Nemours	300,00
La Ligue contre le Cancer	500,00
Le Point du Jour	500,00
Les Amis de Nash	500,00
Les Restaurants du Cœur	2 000,00
MJC La Scala	600,00
Pays de Nemours-Running Trail	500,00
Roller Skating Nemours-St-Pierre	100,00
Secours Populaire	1 000,00
Société de Chasse de Bagneaux S/Loing	2 000,00
Société de Pêche la Vandoise et le Gardon du Loing	500,00
S.P.A. Refuge Vaux Le Pénil	500,00
TELETHON	500,00
U.S.N.S.P. Athlétisme	600,00
U.S.N.S.P. Rugby	600,00
U.S.N.S.P. Sport Adapté	600,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 556,00</b>

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2021 €
Association Sportive Balnéolitaine	26 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2021 €
Comité des Fêtes	26 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2021 €
Entente-Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre	26 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2021 €
LOISIRS ET BIENFAISANCE	18 000,00

**2021/7.5/30 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association Loisirs et Bienfaisance

**2021/7.5/31 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

**2021/7.5/32 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Association Sportive Balnéolitaine

### **2021/7.5/33 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Entente Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre

### **2021/8.5/34 Convention Fonds Solidarité Logement 2021**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

APPROUVE les modalités de la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2021

### **2021/3.5/35 Désaffectation et déclassement de parcelles du camping municipal**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal , à l'unanimité,

Accepte la désaffectation du camping municipal, à savoir la fin du service public facultatif lié à l'activité du camping municipal,

Accepte le déclassement du camping qui de par son affectation dépendait du domaine public communal, afin de procéder à son aliénation,

Donne à Monsieur le Maire toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision

### **2021/3.2/36 Vente du camping municipal**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de cession du camping de BAGNEAUX-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE) 77167 Chemin des Grèves, désignant un ensemble immobilier composé de :

- 160 emplacements délimités par des haies de tuyas ou lauriers desservis par des voies de circulation, et équipés de bornes électriques,
- un bâtiment dédié à l'accueil comprenant une partie à usage de kitchenette avec logement de gardien, et garage attenant,
- deux blocs sanitaires,
- un chalet en bois, dalle béton à usage de salle de jeux avec à l'arrière un abri pour voiturette de golf,
- une aire de jeux équipée,
- un boulodrome couvert

Situé sur les parcelles cadastrées AC 139-140-141-142-143-144-145-148149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160- 146p-147p et AZ 176 d'une superficie totale de 38 277 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 320 000 euros

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte notarié

PRECISE que les frais notariaux et de l'entreprise mandatée pour la vente seront à la charge l'acquéreur

#### **2021/9.1/37 Transfert de compétence IRVE au SDESM (recharge véhicules électriques)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal

TRANSFERE la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SDESM;

TRANSFERE la propriété et la gestion des bornes de recharge existante et du contrat de fourniture d'électricité associé

#### **2021/9.1/38 Motion défavorable à l'installation d'un projet éolien sur la commune de Fay-lès-Nemours**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE défavorablement à l'installation de tout projet éolien sur le territoire de la commune de Fay-lès-Nemours sur la base des arguments développés ci-dessus.

#### **2021/5.3/39 Désignation d'un élu correspondant défense**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Michel PETIT pour représenter la commune auprès de la délégation militaire départementale de Seine et Marne

#### **2021/5.7/40 Opposition au transfert de compétence PLU**

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE S'OPPOSER au transfert à la CCPN de la compétence en matière de PLU

La séance est levée à 19h55.



Le Maire,  
Claude JAMET